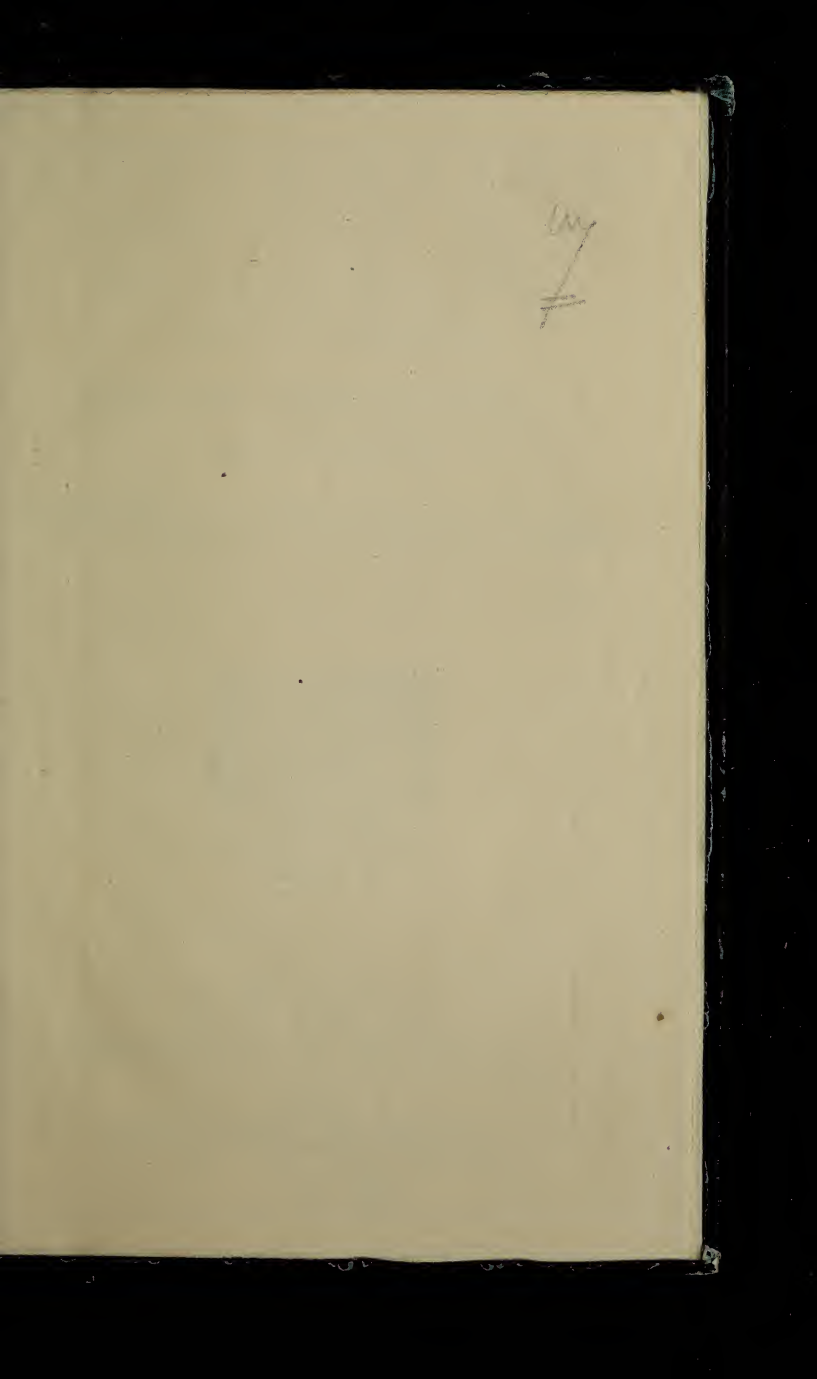
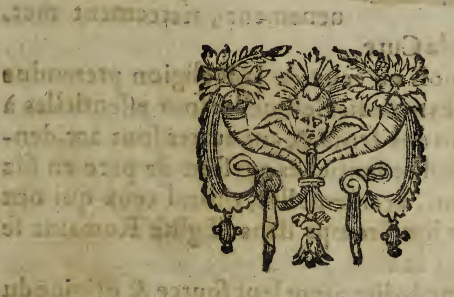




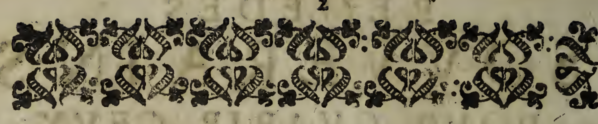
REMEDES SOVVERAINS POVR GVARIR CEVX DE LA RELIGION PRE-tenduë Reformée.

Deum timete, Regem honorificate 1 pet. 2. vers. 17.

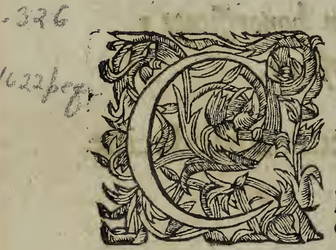
Par R. Pequet, Docteur en Medecine.



A PARIS,
Chez NICOLAS ROVSSET,
1622.
Auec approbation des Docteurs.



REMEDES SOVVERAINS POVR GVARIR CEVX DE LA *Religion pretendue Reformée.*



CE grand Oracle de la Medecine Galien, dit au li. 1. *de diet. in acut.* que pour proceder methodicquement à la guarison de quelque maladie, il faut premierement cognoiſtre la cauſe du mal, puis en dire l'éuenement, tiercement mettre la main à la Cure.

Ie recognois en ceux de la Religion pretendue deux grandes maladies leſquelles ſont eſſentielles à quelques vns des leurs, & aux autres ſont accidentelles, i'appelle eſſentielles qui ſont de pere en filz par ſucceſſion, accidentelles, quand ceux qui ont eſté nourris long temps dans l'Egliſe Romaine ſe iettent parmy eux.

Ces deux maladies tirent leur ſource & origine du defaut de la crainte de Dieu, & du peu de reſpect & d'honneur que ces Meſſieurs portent à noſtre Roy.

Quand à la premiere maladie qui eſt le manquement de la crainte de Dieu (à fin qu'ils ne s'imaginent que ie leur vueille impoſer & faire accroire qu'ils ſoient malades) Ie prouue par viues & poignantes raiſons tirees des eſcrits meſmes de leurs

Archiminiſtres, qu'ils en ſont grandement affligez.

Ma premiere raiſon eſt, Ceux là n'ont point la crainte de Dieu qui deſtruiſent la nature de Dieu, c'eſt deſtruire Dieu de dire qu'il y a pluſieurs eſſences ou natures en Dieu. Or leurs Miniſtres principaux, Caluin & Beze mettent pluſieurs eſſences & natures en Dieu, doncques Caluin & Beze deſtruiſent la nature diuine qui doit eſtre, & eſt veritablement indiuiſible, par conſequent ils n'ont en aucune façon la crainte de Dieu.

Caluin dict aux Actes de Seruet, pag. 249. 258. 872. que le filz de Dieu a vne ſubſtance diſtincte de celle du Pere, & eſcriuant contre Valentin, dict que l'eſſence du Pere ne peut eſtre l'eſſence du Fils, ſi le Pere ne s'en priue entierement ou en partie.

Beze en ſa confeſſion de foy art. 2. La parolle de Dieu (dict-il) enſeigne clairement que ceſte eſſence diuine eſt diſtincte reellement, & à la verité, & eternellement en trois perſonnes, or eſt-il que diſtinguer reellement & à la verité quelque choſe eſt la diuiſer en pluſieurs parties. Beze dõc a creu qu'elle n'eſtoit *vna, & eadem numero*, donc Beze a deſtruit la nature Diuine.

Mais, bon Dieu, quelle meſchanceté, que deuiendont ce que vous auez prononcé de voſtre propre bouche, *Ego & pater vnum ſumus*.

Que deuiendront ces axiomes de Theologie receuz de toute l'antiquité, à ſçauoir qu'il n'eſchoit en Dieu aucune diuerſité ou compoſition, qu'il n'y a en Dieu aucun accident, ains que tout ce qui eſt en Dieu eſt Dieu meſme.

Mais quoy, ces Meſſieurs rapportent l'opinion des Arriens qui diſoient que le fils de Dieu n'eſtoit pas

homoousios, c'est à dire consubstantiel, de mesme nature & substance auec son Pere, mais qu'il estoit *homiousios*, & *eterousios*, c'est à dire de nature diuerse & dissemblable. Nous refuterons en peu de mots & en passant ceste opinion diabolique par ce Psalme cent neuf, *Dixit Dominus Domino meo : sede à dextris meis.* Le Seigneur à dict à mon Seigneur, c'est à dire le Pere a dict au Fils, mettez vous à ma dextre, lequel tesmoignage est si puissant que les Iuifs au rapport de S. Mathieu c. 22. ne peuuent rien respondre à Iesus-Christ qui prouuoit sa diuinité par ce Psalme, d'où vient que ceste particule, *Dominus*, est prise pour Dieu le Pere, & ces mots (*Domino meo*) pour le fils. Or il n'y a point de doubte que le Roy Dauid n'eust esté autheur de ce Psalme : car si c'eust esté Melchisedch ou Eliezer seruiteur d'Abraham, comme ont voulu dire quelques Iuifs recens, leurs Peres n'eussent pas oublié ny obmis de l'obiecter au Messie, & toutesfois il est dict au lieu preallegué de S. Mathieu, *& nemo poterat ei respondere verbum*, personne ne luy pouuoit rien respondre, ioinct que l'autheur du Psalme, appelle celuy qui est signifie par ces mots (*Domino meo*) son Seigneur & Prestre selon l'ordre de Melchisedech, ce qu'il entend seulement de Iesus-Christ, comme l'enseigne l'Apostre en l'Epistre aux Hebrieux ch. 7.

Nous recognoissons doncques par là que ces deux Heresiarches ont tiré ceste doctrine abominable de cest auorton d'Enfer Arius: mais il ne s'en faut point estonner, d'autant que leur religion n'est autre chose qu'vn amas, ou pour mieux dire vn esgoust & vne Cloacque de toutes les antiennes heresies, sans m'estendre sur icelles (car il faudroit des volumes en-

tiers pour les descrire toutes) ie me contenteray d'en coucher icy quelques vnes.

Premieremẽt ilz ostent la liberté à l'homme comme faisoit Simon le Magicien, Valentin, & les Manicheens.

Ilz disent que Dieu est autheur & instigateur de tous les pechez, & que tous les maux se commettent par la force du decret & de l'ordonnance diuine, Florinus, & Simon disoient le mesme.

Ilz enseignent que les bonnes œuures ne sont aucunement necessaires à salut, & que la foy suffit, les Eunomiens l'auoient enseigné enuiron l'an de grace 360.

Caluin nie la presence reelle du corps de IESVS-CHRIST au sainct Sacrement de l'Eucharistie, le mesme nioit deuant luy Berengarius, enuiron l'an 1051.

La seconde raison par laquelle ie monstre qu'ilz n'ont point la crainte de Dieu, c'est qu'ils laschent la bride à toutes sortes d'abominations, auec non moins de licence que ne feroit l'Atheiste, car s'ils se donnent vn priuilege que nul peché tant soit il enorme ne leurs soit impuré, ny quand a la coulpe, ny quand à la peine qui les empeschera (ie vous prie) de se laisser aller à toutes sortes de malice? sera-ce l'Enfer? ils ne le craignent point, le Purgatoire? ils n'en veulent point, rien de tout cela ne peut preiudicier a la foy de ces deux grands reformateurs Luther & Caluin, que sera ce donc? la substraction peut estre de la grace de Dieu, mais il ne leur oste iamais, sera-ce le courroux de Dieu? il ne peut se courroucer contre les hommes iustes & fidels, à

cause (disent-ils) de la satisfaction de Iesus-Christ, ce sera donc la satisfaction temporelle pour la Confession des pechez? encore moins: car tout cela est aboly en leur endroit comme superstitions vaines, & friuoles, il n'y a doncques nulle plus grande occasiõ de craindre parmy eux qu'en l'Atheisme.

La troisiesme raison, c'est qu'ils disent que les bonnes œuures ne sont pas necessaires à salut.

Luther dict ces parolles, *li. de* 10. *præcep.* c. 1. pour ma part ie ne donnerois pas vne maille de tous les merites de S. Pierre afin qu'il m'assistast, puis qu'il ne peut s'ayder soy-mesme, & que tout ce qu'il a il le tient de Dieu par la foy de IESVS-CHRIST, par là il dict que la foy seule de Sainct Pierre a remporté la couronne & gaigné le pris de la gloire.

Le mesme dict qu'il est impossible d'establir les bonnes œuures, sans esbranler la foy laquelle en matiere de iustification est diametralemẽt opposée aux œuures, d'où il s'ensuit (dit-il) que la doctrine des bonnes œuures est doctrine du diable, & vn departement de la foy.

Caluin tient ces discours, *lib.* 3. *Instit.* c. 11. §. 13. la iustice des bonnes œuures ne peut aucunement compatir auec la iustice de la foy, & non pas seulement les œuures faictes par les seules forces de la nature, mais aussi toutes les autres, quelque couleur ou tiltre que vous leur puissiez donner sont forcloses par la iustice de la foy.

Luther dit, *In resol. contra Eckium*, que le iuste offence Dieu en chaque bonne œuure. A ce poison & venin i'oppose briefuement ceste Antidote & contre-poison, mes freres, dit S. Iacques *c.* 2. *v.* 14. *Que*

profitera-il si quelqu'vn dit qu'il a la foy & non les œuures? la foy le pourra-elle sauuer? & au vers. 20. *Veux tu sçauoir ô homme vain, que la foy est oisiue sans les œuures, Abraham nostre Pere n'a il pas esté iustifié par œuures en offrant son fils Isaac sur l'Autel?* & au vers. 24. *Vous voyez que l'homme est iustifié par les œuures & non seulement par la foy.* Et vne infinité d'autres passages que l'on pourra voir dans la saincte Escriture qui prouuent infailliblemẽt que les œuures sont necessaires pour nostre iustification. Que si cela est, pourquoy ne rentrez vous au giron de l'Eglise Romaine, qui comme bonne mere vous receura à bras ouuerts, vous presentera ses mammelles pour vous faire gouster & succer le laict des consolations diuines. *Gustate & videte quam suauis est Dominus.*

Tertulian disputant contre les Gnotistes, commẽt est-ce, dit-il, qu'ils auront en la maison du Pere diuerses demeures, si ce n'est selon la diuersité des merites? comment sera vne estoille differente de l'autre en gloire si ce n'est par la varieté des rayons, c'est à dire des bonnes œuures & merites.

Sainct Basile au sermon *de exercit. monastico*, à ceux qui gardent ses commandemens appartient vne abondante recompense, sçauoir est le salaire copieux, ceste couronne de gloire.

S. Ambroise *lib.* 3. *epist.* 23. puisque l'escriture dit, le ieusne & l'aumosne deliurent du peché, qui sont donc ces nouueaux maistres qui reiettent le merite du ieusne? & les autres Peres, comme S. Hylaire sur S. Mathieu, S. Chris. S. Hieros. S. Aug. &c.

Le sieur du Moulin la dessus respondant à la 27. demande de ce grand flambeau de la compagnie de Iesus le Reuerend Pere Coton dit, Nous tenons (ce

ſont ſes propres paroles) que Dieu recompenſe les bonnes œuures, mais de cela n'enſuit pas que les œuures ſoient meritoires. Belle reſponce pour le coriphé des Miniſtres, ie conclud au contraire & neceſſairement Dieu recompenſe les bonnes œuures, ſelon du Moulin, donc elles ſont meritoires, conſequence auſſi neceſſaire que qui diroit Monſieur du Moulin ſçait ce qui preſche eſtre directement contre la verité ortodoxe, dont il eſt grandement malicieux.

Car qu'eſt ce autre choſe meriter qu'vne action libre & volontaire, à laquelle on doit recompenſe ſelon iuſtice? ſi bien que merite & recompenſe ſont termes correlatifs, en telle ſorte que merite regarde neceſſairement recompenſe, & ny peut auoir recõpenſe ſans merites.

La quatrieſme & derniere raiſon, c'eſt qu'ils font Dieu autheur de peché.

Caluin dit expreſſement *lib. 3. Inſt. c.* 18 §. 1. que Dieu eſt autheur du mal de coulpe en ces termes, Dieu a eſté l'autheur de ceſte eſpreuue, parlãt de Iob, & expoſe apres que le eſt ceſte eſpreuue, diſant, Sathan s'efforce d'inciter Iob à deſeſpoir & rage cõtre Dieu. Or deſeſpoir & rage contre Dieu, n'eſt-ce point vn treſ-grand peché? Sathan en eſt le miniſtre, dit il, c'eſt à dire ſeconde cauſe & comme inſtrumẽt, Dieu donc en eſtant la premiere cauſe il ſera plus proprement & efficacement autheur du peché que Sathan, en tant que l'effect de l'inſtrument dépend plus de la premiere cauſe & principale, que de l'inſtrument meſme.

Mais quelle impieté ſe peut-on imaginer plus grande que de faire celuy autheur de peché, qui eſt le

Dieu

Dieu des iustes & des Saincts, où sont tes yeux impie Caluin, lors que tu prononce ceste opinion infernale, toy qui fait profession des Escritures sainctes iette la veuë dessus Sap. 14. *Dieu hait l'homme impie & son impieté.*

Au Psal. 5. *Tu es le Dieu qui ne veut point l'iniquité,* Psal. 14. *Dieu est sainct en toutes ses œuures,* en Osee c. 13. *Ta perdition est de toy ô Israel.*

Voila la cause & l'origine de la premiere maladie de ces Messieurs apres la cognoissance de la cause dit Galien suit le prognosticq.

L'euenement de ceste maladie est grandement doubteux pour eux, voire tout à fait sinistre s'ils ne viennent à resipicence, & à recognoissance, car ils sont au hazard de perdre le plus grand bien qu'on se puisse imaginer, à sçauoir la gloire.

Sus doncques pour l'entiere guarison de ce mal, outre les Antidotes susdicts proposez cõtre le venin de leurs Archiministres. Ie suis d'aduis de leur tirer des vnguents precieux de l'Escriture saincte, dont ils se pourront seruir, ie dis de l'Escriture saincte, d'autant qu'ils sont tellement desgoustez qu'ils ne veulẽt autre drogue, que de ceste boutique. Car en l'art. 5. de leur confession de foy, ils ne se soucient ny des arrests, ny des Conciles, ny des Edicts, ny des miracles, &c. Mais seulement de l'Escriture, qui est regle infaillible de leur foy. Ie les prie donc de cœur & d'affection de se seruir des remedes suyuants.

Premier remede.

I*Nitium sapientiæ timor Domini.* Messieurs de la pretendue, si vous desirez auoir la sagesse, non point celle de la terre, car vous n'estes que trop sages mõdains, mais bien la vraye & solide sagesse, il faut ne-

cessairement que vous ayez la crainte du Seigneur, il faut quitter l'erreur & embrasser la verité.

Second Remede.

M*Elius est parum cum timore Domini quam thesauri magni.* Mes amys ne vous trompez pas, c'est à vous que ie parle Ministres, qui malitieusemēt vous vous iettez dans ceste religion pour les biens, pour les femmes, pour les plaisirs du monde, sçachez qu'il vaut mieux peu auoir auec la crainte de Dieu, que de posseder les thresors du monde, qui ne sont que pures folies au regard des thresors inestimables du Ciel, sçachez qu'il vaut mieux estre pauures ça bas pour quelque temps, pour estre à iamais riche de gloire dans le Ciel, pensez y, mais faictes que la raison domine sur vos sens, & qu'elle vous serue de phare & de flambeau, & non vostre sensualité qui vous fait faire banqueroute à Dieu, au Roy, & à vostre propre conscience.

Troisiesme Remede.

P*Ertimorem Domini omnis declinat à malo.* Quand vne fois la crainte du Seigneur s'est logée dans vne ame, elle fuit le mal, elle embrasse le bien & ne cesse de souspirer apres Iesus-Christ, elle croit ce que luy propose l'Eglise elle ne demande ny de *quomodo* ny de *quare* ny de comment cecy, pourquoy cela, mais librement se soubmet à ces ordonnances.

Quatriesme remede

T*Imor Domini disciplina sapientiæ.* Il n'y à rien qui nous rende plutost sages tant que nous sommes voyageurs que ceste crainte, d'autant que par icelle nous sçauons comme il se faut comporter à lendroit de Dieu & des hommes.

Cinquiesme remede.

T*Imor Domini fons vitæ.* Nous ſommes morts ſans la crainte de Dieu, car ſi elle eſt la ſource & la fontaine de vie en eſtant priués nous n'auons plus de vie, le peché eſt la mort de nos ames, n'auons nous point ceſte crainte, nous nous laiſſons aller à toute ſorte de pechez par conſequent ſans ceſte crainte nous ſommes morts.

Sixieſme & dernier remede.

I*N timore Domini fiducia fortitudinis.* Sans la crainte de Dieu nous ſommes foibles & debiles, nous n'auons point la force de reſiſter aux aſſauts violents des diables & de la chair, & ne faut point s'eſmerueiller ſi les Miniſtres ſont tellement plongez dans leur cõcupiſcences, ceſt par ce qu'ils n'ont point de vigueur & de courage eſtant priuez de la crainte de Dieu.

Qu'ils ſçachent donc ces Meſſieurs, pour concluſion de ceſte premiere partie, que la crainte du Seigneur eſt tellement neceſſaire que le plus ſouuent venant à manquer eſt cauſe de grands deſaſtres, d'ou vient qu'au 20. de la Geneſe, Abraham dit à Abimelech, *cogitaui mecum dicens, forſitan non eſt timor Dei in loco iſto & interficient me*, I'ay penſé à par moy, diſant peut eſtre que la crainte de Dieu n'eſt pas en ce lieu cela eſtant ſans doubte ils me feront mourir.

Qu'ils faſſent comme les enfans d'Iſraël Exod. 14. leſquels apres auoir paſſé la mer rouge, & apres la ſubmerſion de l'armee Pharaonique, *timuit populus Dominum & crediderunt Domino & Moyſi ſeruo eius.*

Ils commencerent à craindre Dieu, à croire au Seigneur, & à Moyſe ſon ſeruiteur.

Qu'ils paſſent la mer rouge de leurs concupiſcences & enſeueliſſement l'armée de leus dogmes opiniaſtres dans la mer, c'eſt à dire dans les larmes & les a-

mertumes, disant auec le Prophete Royal, *Recogitabo tibi omnes annos meos, in amaritudine animæ meæ.* & alors ils entonneront auec Tobie ces belles paroles, *Multa bona habebimus si timuerimus Deum*, nous aurons des biens à foison si nous craignons le Seigneur.

L'autre maladie vient du peu de respect & d'honneur qu'ils portent à nostre Roy tres-Chrestien.

Ils disent en l'article 39. de leur confession de foy, ces parolles, il faut donc à cause de Dieu que non seulement on endure que les superieurs dominent mais aussi qu'on les honore & prise en toute reuerence, les tenans pour ses Lieutenans, & officiers lesquels il à commis pour exercer vne charge legitime & saincte.

Et en l'article 40. Nous tenons dócques qu'il faut obeir à leurs Loix, & statuts, payer tributs, imposts & autres deuoirs, & porter le ioug d'vne bonne & franche volonté, encores qu'il fussent infidels, & peu apres.

Par ainsi nous detestons ceux qui voudroiẽt reietter les Superiorités, mettre communautez, & confusion de biens & renuerser l'ordure de Iustice.

S'il est vray qu'ils croient de cœur, & d'affection, & sans faintise que Dieu est autheur des Republiques, Royaumes & de toute sorte de principauté, pourquoy tant de fois ont ils pris les armes contre les Roys? mesprisé leurs Lois, & ordonnances, & suscité le peuple à rebellion en escriuant, & parlant mal d'eux? comme cest impie Caluin sur le 2. chap. de Daniel Vers. 40. Dict que tous les Empires qui seront au monde seront aduersaires de Dieu, & que tous les grands Roys & Monarques de la terre seront autant d'ennemis iurés & cruels.

Et ſur le cha. 5. Verſ. 21. dit combien qu'ils ſe vantent (parlant des Roys) à pleine bouche de regner par la grace de Dieu, ſi eſt-ce qu'ils meſpriſent toute maieſté diuine, d'autant qu'ils rauiſſent à eux la gloire de Dieu, voila quel eſt la rage & forcenerie de tous les Roys.

Sur le 6. chap. Verſ. 3. nous voyons dit il és cours des Roys que les plus beſtes font les premiers & les plus aduencez, & apres, ſelon que les Roys ſont preſque tous hebetez & brutaux auſſi ſemblablemẽt ſont ils comme les cheuaux & les aſnes des beſtes brutes.

Eſt il poſſible d'inuenter, de decocher, & vomir plus d'iniures & de calomnies contre les Roys & magiſtras catholiques qu'a inuenté ceſt abominable Caluin qu'ils tiennent pour autheur de leur confeſſion de foy? ne diriés vous pas qu'il ſe moque quãd en ces deux articles ſuſdicts il veut qu'on croye qu'il faut obeir à leurs lois, ſtatuts & ordonnances, payer tributs, Impoſts &c. & neantmoins auec vne telle impudence & effronterie rauallé la grandeur des Roys, & par le mal d'euz? ô impieté inſuportable qui doibt pluſtoſt partir de la bouche d'vn Sathan que d'vn homme.

Quel moyen plus expedient pouuoit laiſſer apres ſa mort ce deteſtable pour rendre les Roys tres-Chreſtiens, & tres Catholiques odieux a leur ſubiects, que telle doctrine pernicieuſe, & formellement contraire a la parole de Dieu?

Si la premiere maladie eſt perilleuſe celle-cy eſt auſſi grandement à craindre, car de ne point ſe ſoubmettre au Roy, c'eſt ne ſe ſoucier pas de Dieu, de qui il eſt Lieutenant ſur terre, & il y a vne telle dependã-

ce entre craindre Dieu, & honorer le Roy qu'on ne peut bien faire l'vn sans l'autre.

Qu'ils reçoiuent donques pour la guarison de ce mal les antidotes & vnguents tout ensemble, tirez de la mesme saincte Escriture, laquelle dit si expressément qu'il faut obeyr aux Roys & aux Magistrats qu'il n'y a rien de plus exprez.

En S. Mathieu 22. rendez à Cesar ce qui appartient à Cesar, à Dieu ce qui appartient à Dieu.

Aux Romains 13. il n'y a point de puissance qu'elle ne soit de Dieu, or ce qui vient de Dieu est bien ordonné, pourtant celuy qui resiste à la puissance, il resiste à l'ordonnance de Dieu, or ceux qui y resistent acquerent la damnation, veux-tu ne point craindre la puissance, fais bien & tu en seras loüé, que si tu fais mal aye peur, par ce qu'il ne porte pas le glaiue sans cause, car il est le Ministre de Dieu pour faire vengeance en ire de celuy qui fait mal, & pourtant sois subiect pour la necessité, non point seulement pour l'ire, mais aussi pour la conscience.

S. Paul escriuant a Tite 3. dit, Exorte les d'estre subiects aux Princes & Puissances, & de leur obeyr & d'estre prests à toutes bonnes œuures.

1 *Petri* 2. Soyez subiects à toute creature humaine, pour l'amour de Dieu, soit au Roy comme au Superieur, soit aux Gouuerneurs, comme à ceux qui sont enuoyez de par luy.

Si pour excuse ils desauouent Caluin, pourquoy embrassent-ils auec tant de louange & d'affection sa doctrine, & que ne le proclament-ils seditieux impie, & digne de mort, & ses liures digne de feu?

Ils croient que Dieu à mis le glaiue en la main des Magistrats pour reprimer les pechez, ils ont eu don-

ques subiect d'admirer vn long temps la clemence & debonnaireté de nos Roys, qui pour quelques bonnes considerations ont toleré vne religion ennemie de la leur; que si a present on leur veut faire effectuer leurs articles de foy, si on les traite par le glaiue, attendu leur oppiniastre rebellion, il ne faut pas qu'ils le trouuent estrange.

Et pourquoy ne se soubmettront ils pas au Roy qui est tellement l'Oinct de Dieu, & que le Docteur Angelique S. Thomas dit que par l'onction de la saincte Ampoule le Roy de France faict des miracles guarissant des escrouelles, cest pourquoy le docte Gerson le nomme le Roy spirituel en terre, d'autant qu'il reçoit plus abondâment le S. Esprit qu'aucun prince du monde, outre plus il l'appelle seul prestre entre tous les Roys, en signe dequoy il porte la Dalmatique, qui monstre le rang qu'il a auec les Prestres de l'Egise.

Et pourquoy ne point s'assuiettir à vn grand Saül, qui par l'onctiõ Royalle doibt estre admiré de tout ses subiects *nũ & Saul inter Prophetas?* comme vn autre Saül *nonne stat in medio populi?* n'est il pas tousiours au milieu de son peuple, comme le Pasteur soulageant ses brebis, comme le cœur viuifiant ses subiects, & comme le Soleil eschaufant, & iettant ses benignes iufluences sur tout son Royaume? Israel cogneut que Saul estoit son Roy *quoniam non erat similis illis in omni populo* y a il quelqu'vn semblable à nostre Roy, qui est la viue Image du Toutpuissant, le temple, & la demeure du S. Esprit? qu'vn chacun donc de ses subiects crie à haulte voix *viuat Rex*, que si les rebelles se rendent opiniastres, c'est luy qui par sa trompette sçaura bien faire crouler les forces d'vne Ierico, c'est vn autre Moyse, qui pourra tout de sa verge, c'est vn autre Iosué qui renuersera tout de sa voix, *Prouerb* 8. *per me Reges regnant*, c'est moy, dit Dieu, qui fait regner les Roys, c'est moy qui leur donnes des victoires, c'est moy qui les establit pour commander sur les nations de la terre.

Il faut (Messieurs de la pretenduë) que ie vous donne vne potiõ cordiale, qui est le meilleur remede qui se puisse trouuer pour vous reueler de vos syncops & deffaillance spirituelles, la voicy

Descendite de Ierico in Hierusalem, sortez du desordre & de la confusion, abandonnez ceste maudite Babilone qui vous enueloppe dans mille & mille obscuritez, & retournez en la

maison de Dieu l'Eglise Romaine, hors laquelle il n'y a point de salut.

Quand à nous autres Catholiques nourris dans vne meilleure eschole, c'est à nous de nous armer de prieres pour la conuersion de ces pauures ames.

Mais sur toutes choses poussons ce vœux du profond de nos cœurs.

Grand Monarque du Ciel & de la terre, *in cuius femore scriptum est Rex Regum, & Dominus dominantium,* qui tenez dedans vos mains le sceptre Gallicane & qui auez tousiours eu soin particulier de l'Eglise Romaine, vous voyez maintenant les flots grondans escumans & qui s'esleuent cõtre elle de toute part, souuenés vous de l'assistance que vous luy aués promise, il est vray que l'innocence de nostre Roy est comme vne belle lumiere qui se fait voir à tout le monde, mais nous craignons, Seigneur, pour nos iniquitez, & confessons auec gemissemens que nos pechez ont mis diuision entre vous & nous comme dit le Prophete Esaie, mais grand Dieu il ne faut point exposer l'innocent auec le coulpable

Nous ferons auec vous ce que fit Iacob luitant auec l'Ange, *non te dimittemus nisi benedixeris.*

Nous vous presenterons vostre Filz mourant sur le gibet de la Croix qui arrestera le coup d'vn Abraham courroucé. Vous voyez (Seigneur) ce ieune Roy, Roy tout innocent au milieu des alarmes, au milieu des cliquetis des armes & combats , pour vnir ce qui est des vny , punissez nous grand Dieu, mais protegez ce ieune Prince, donnez luy la force de soubmettre, & d'assuiettir à son sceptre les rebelles de son Royaume, afin qu'estans reunis, eux auec no', & nous auec eux, nous chantions incessamment vos louanges, & que nous entonnions tous d'vn mesme cœur, & d'vne mesme volonté ce beau verset. *Domine saluum fac Regem, & exaudi nos in die qua inuocauerimus te.* *FIN.*

Approbation des Docteurs.

Nous soubs-signez Docteurs en la Faculté de Theologie de Paris, certifions auoir veu & leu exactement ce petit traicté intitulé, Remedes souuerains pour guarir ceux de la religion pretenduë reformée, *& n'y auoir rien trouué qu'il ne soit conforme à la foy Catholique, Apostolique &* Romaine *Faict ce 23 iour d'Aoust, 1622.*

N. Blairis Vicaire General de Monseigneur d'Amiens.

F. A du Fev, Gardien des Cordeliers d'Amiens.

